



## Vente par démarchage a une personne agée

Par **jean bernard\_old**, le **18/10/2007** à **21:56**

bonsoir,

Ma maman ,qui a 73 ans et vie seul a acheté un demodulateur numérique a un demarcheur de passage.C'est une société du Rhone avec une entité sur Poitiers. Il lui a fait faire un crédit de 4000€ sur 7 ans.il n'y a pas de réelle facture avec l'entête ( facture),c'est marqué :(contract d'équipement )sans aucun détail,pas de prix de l'appareil,pas de temps passé,pas de frais de déplacement. Ma maman reconnai son erreure surtout que le démodulateur vaut environ 250€sur internet.

faut-il que je porte plainte pour non présentation de facture ?

puije faire arrêter le crédit en déposant plainte pour abus de faiblesse, sachant que le délais de 7 jours est passé?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **Upsilon**, le **19/10/2007** à **16:48**

Bonjour !

A mon avis, il n'est meme plus question de manque de facture ou de délai de rétractation passé, il s'agit clairement d'une arnaque...

Je vous recommande fortement de contacter cette société pour lui demander d'annuler la vente et de restituer les sommes percues, faute de quoi engagez une procédure judiciaire contre cette société.

A mon avis votre cas est a la limite du droit pénal, mais il y a au minimum une grosse grosse

arnaque / abus de faiblesse...

Peut être même sur le plan civil pourriez vous obtenir la rescision pour lésion, voire l'annulation de la vente.

Dans tous les cas je pense qu'un avocat n'aura aucun mal à vous faire gagner cette affaire !